

## FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

# CE QUI CHANGE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage vient de passer un nouveau cap. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau système de financement de l'apprentissage est entré en vigueur. Et de nouveaux acteurs se sont installés dans le paysage. Cette année qui débute sera celle de la montée en puissance du nouvel écosystème.

Estelle Durand et Nicolas Deguerry



### L'IMAGE

Muriel Pénicaud, ministre du Travail, ici lors du premier rendez-vous trimestriel de Grenelle.

**M**ise en place de France compétences, structuration des onze opérateurs de compétences ou encore lancement de l'application Mon compte formation. Les jalons du nouveau système de la formation et de l'apprentissage ont été posés en 2019. Avec les nouveaux changements qui entrent en vigueur en 2020, le nouveau système va pouvoir tourner à plein régime.

### Apprentissage : nouvelle donne financière

L'apprentissage entre dans une nouvelle ère avec la généralisation du financement au contrat. Dans ce nouveau système, les opérateurs de compétences sont désormais en première ligne. Plus de 360 000 contrats engagés avant le 31 décembre viennent d'être transférés dans leur système d'information. Il leur revient maintenant de les prendre en charge selon les nouvelles modalités de financement.

Très vite, une échéance importante va s'imposer

## “ L'apprentissage entre dans une nouvelle ère avec la généralisation du financement au contrat ”

à eux : verser aux CFA 50 % de la somme due au titre de l'année 2020, avant le 1<sup>er</sup> février. En pratique, ce montant sera fonction des niveaux de prise en charge déterminés par les branches, un mode de calcul qui va progressivement devenir la règle.

À titre transitoire, une partie des contrats en stock se verront appliquer les coûts préfectoraux. Il s'agit des contrats signés sous convention régionale avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et de ceux qui bénéficient du droit d'option. Ce dernier a été accordé aux CFA ayant engagé des contrats sous convention régionale entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2019. Dans ces cas de figure, le CFA pourra choisir entre l'un des deux modes de calcul. Mais à partir du 1<sup>er</sup> juillet, le niveau de prise en charge déterminé par les branches s'imposera à eux.

Quelle que soit la règle appliquée, les ressources des CFA dépendent maintenant du nombre d'apprentis accueillis en formation. Un changement qui les conduit à repenser leur modèle économique et leur organisation pour atteindre un point d'équilibre. Avec l'ouverture du marché à la concurrence amorcée en 2019, la généralisation du financement au contrat va accélérer les transformations dans l'écosystème de l'apprentissage.

D'ores et déjà, de nouvelles offres de formation font leur apparition, portées, entre autres, par des grandes entreprises (Adecco, Schneider Electric, Nicollin, etc.). Et les CFA existants entament leur mue. Des projets de réorganisation autour de structures régionales sont engagés au sein du réseau de CMA France ou des pôles formation de l'UIMM.

### Plus d'opérateurs pour accompagner les actifs

En matière d'accompagnement, exit le conseil en évolution professionnelle (CEP) à trois niveaux. Le service repose désormais sur deux niveaux de conseil indépendants à convoquer en fonction du degré d'autonomie et de maturation du projet de la personne.

Autre nouveauté : l'élargissement, au 1<sup>er</sup> janvier, des opérateurs en charge du CEP. Quatre opérateurs nationaux (Pôle emploi, Apec, Cap emploi et

Lors de l'un des rendez-vous du cycle "Dessine-moi la réforme !" organisé par Centre Inffo, ici le 20 juin 2019, avec Stéphane Lardy, directeur général de France compétences.



Missions locales) subsistent. Les Fongecif disparaissent. Et de nouveaux acteurs régionaux sélectionnés par France compétences font leur apparition pour délivrer du CEP aux actifs occupés (voir aussi dans ce numéro, page 4). Huit lots ont ainsi été attribués aux centres interinstitutionnels de bilan de compétences (CIBC) et huit autres à des cabinets privés : Catalys, Tingari, Akisis, Anthéa RH. Seules la Réunion et la Guyane restaient à attribuer au 16 décembre 2019.

### Transitions Pro dans les territoires

En parallèle, les Fongecif muent en Transitions Pro. Présentes dans chaque région, ces associations paritaires sont chargées d'instruire les demandes de prise en charge de formations longues au titre du CPF de transition et de vérifier le caractère réel et sérieux des projets de reconversion des salariés démissionnaires.

Parmi leurs missions, figurent aussi l'information du public sur les opérateurs du CEP, le suivi de la mise en œuvre de ce service dans les territoires, et le déploiement des certifications paritaires interprofessionnelles, dont CléA. Elles sont aussi responsables des diagnostics emploi-compétences territoriaux et de l'élaboration de partenariats régionaux permettant la mise en œuvre des parcours professionnels. Les Transitions Pro sont coordonnées par Certif Pro, qui les représente auprès de France compétences.

Le nouveau système de la formation professionnelle et de l'apprentissage est maintenant stabilisé. Il reste à peaufiner certains de ses rouages. L'évolution de l'application mobile Mon compte formation, prévue au printemps, est particulièrement attendue. Cette nouvelle version doit en effet faciliter les possibilités de cofinancement. Ce n'est qu'une fois cette fonctionnalité installée que le compte personnel de formation renoué pourra vraiment monter en puissance. ●